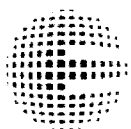




Service Public
Fédéral
FINANCES



FEB
Fédération des
Entreprises de
Belgique



Vlaams
netwerk van
ondernemingen



Union Wallonne des Entreprises



BRUSSELS ENTERPRISES
COMMERCE AND INDUSTRY

Protocole sur la consultation entre les acteurs publics et privés liés à la coopération dans le développement et la mise en œuvre d'initiatives aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique concernant les lois, règlements et procédures dans lesquels D&A intervient (Forum national)

Entre

Les acteurs publics et en particulier:

Le pouvoir politique représenté par:

1. Didier Reynders, le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances et des Réformes institutionnelles ;
2. Bernard Clerfayt, le Secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au Ministre des Finances ;

Le pouvoir administratif représenté par:

1. Service Public Fédéral Finances ici représenté par son Président Hans D'Hondt,
2. L'Administration générale des douanes et accises ici représentée par son Administrateur général Noël Colpin,

Ci-après dénommés **«les pouvoirs publics»**

Et

Les utilisateurs privés et en particulier:

Les fédérations d'entreprises (associations d'entreprises, associations professionnelles et fédérations sectorielles) et les entreprises mandatées par ces fédérations, représentées par :

- La Fédération des Entreprises Belges représentée par le directeur - secrétaire général Philippe Lambrecht
- VOKA représenté par le Directeur Eric Vermeylen,
- L'Union Wallonne des Entreprises, représenté par le secrétaire général Jean de Lame,
- Brussels Enterprises Commerce and Industry, représenté par l'Administrateur délégué Olivier Willocx.

Ci-après dénommées **«les entreprises»**

Attendu que :

- Toutes les autorités politiques en Belgique ont exprimé explicitement leur rôle logistique ces dernières années;
- La compétitivité de nos entreprises est fortement déterminée par le fonctionnement efficace de la chaîne d'approvisionnement et que les douanes peuvent y jouer un rôle stimulant;
- Les défis que l'Union européenne lance dans les années à venir à l'administration des douanes et aux entreprises ;
- Les contrôles et les formalités administratives doivent gêner la chaîne logistique le moins possible en matière de coût et de temps, sans affaiblir pour autant les mesures;
- Le traitement électronique des formalités douanières doit être fortement encouragé;
- Les pouvoirs publics doivent adopter une approche pro active de la prise de décision au niveau de l'UE et l'influencer.

Conviennent d'établir une collaboration optimale entre les pouvoirs publics et les entreprises par la création d'un Forum National au sein duquel sont représentés les pouvoirs publics concernés et les entreprises.

Une plate-forme efficace occupe une position centrale dans ce partenariat et dans le modèle de consultation. Elle fonctionne dans un esprit de confiance mutuelle et permet d'une manière structurée et systématique :

- l'échange mutuel d'information;
- d'impliquer les entreprises autant que possible dans des phases stratégiques du processus décisionnel;
- de tenir compte d'une manière structurée de l'avis exprimé au sein de la plateforme.

Chapitre 1: Mission et résultats escomptés du Forum national

• Le Forum national devra:

- Créer un cadre clair pour établir une consultation entre les entreprises et les pouvoirs publics
- Soutenir les entreprises et leur fournir du feedback lors de
 - La création de la législation,
 - La mise en œuvre de la législation et des réglementations dans des structures opérationnelles.

• Cette approche contribuera à:

- Une attitude plus proactive et moins de résistance des entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles lois et procédures;
- Moins d'erreurs et de malentendus;
- Une meilleure harmonisation des besoins des différents partenaires dans la supply chain ;
- Une utilisation plus efficace du personnel et des ressources des deux côtés.

• Grâce à une coopération dynamique et intense qui se traduira par :

- Une stimulation de l'activité économique ;
- L'établissement de la Belgique comme centre logistique ;
- Une meilleure synchronisation lors du lancement de nouveaux projets ;
- La recherche d'un niveau d'égalité en Belgique et au niveau de l'UE.
- L'amélioration de l'image de la douane belge aux niveaux national, européen et mondial.

Chapitre 2: Organisation du Forum national

Le Forum national se compose des éléments suivants (voir organigramme en annexe):

1. Comité stratégique

1.1. Composition

Le Comité stratégique est la réunion de tous les membres du Forum National. Celui-ci est formé par les représentants des entreprises et des pouvoirs publics.

Les représentants des **pouvoirs publics** proviennent essentiellement de l'Administration Générale des Douanes et Accises (Administration centrale et services régionaux). Cependant, l'adhésion au Forum National est également ouverte à :

- Les représentants d'autres services opérationnels et les services d'encadrement du SPF Finances ;
- Les collaborateurs du cabinet du Ministre des Finances ;
- Les représentants d'autres services publics ;

Les représentants des **entreprises** peuvent être issus des fédérations d'entreprises (associations d'entreprises, associations professionnelles, et fédérations sectorielles) ainsi que des entreprises individuelles. Les entreprises individuelles ne peuvent devenir membres du Forum National à condition qu'elles soient mandatées par une fédération d'entreprises. Ces entreprises n'agissent pas en leur propre nom. Elles agissent au nom de la fédération d'entreprise qui les a mandatées. Les entreprises individuelles peuvent être mandatées par plusieurs fédérations d'entreprise.

1.2. Présidence

- La Présidence est limitée dans le temps.
- Le Comité Stratégique a lieu sous la coprésidence de l'Administrateur général Douanes et Accises et d'un représentant des entreprises.

1.3. Fréquence des réunions

Le Comité Stratégique se réunit deux fois par an, une fois au printemps et une deuxième fois à l'automne.

1.4. Méthode de travail

Le Comité Stratégique détermine au niveau stratégique les priorités et les défis pour la période à venir, et valide les résultats pour la période écoulée.

2. Le comité de pilotage

2.1. Composition

Le comité de pilotage est composé de :

- Des co-présidents du Comité Stratégique ;
- Des co-présidents des trois piliers Politique générale, Recherche et Développement et Opérations ;
- Le responsable du secrétariat.

2.2. Présidence

Le comité de pilotage est sous la présidence commune des co-présidents du Comité Stratégique.

2.3. Fréquence des réunions

Le comité de pilotage se réunit une fois tous les deux mois. Si des affaires urgentes doivent être traitées, le comité de pilotage peut également se réunir via conférence téléphonique ou courriel.

2.4. Fonctionnement

Les tâches attribuées au comité de pilotage sont les suivantes :

- Veiller à la cohérence horizontale entre les piliers de même qu'à la cohérence des discussions menées dans tous les groupes de travail ;
- Veiller à ce que les discussions dans les différents groupes de travail progressent et engendrent réellement des résultats.

Toutes les décisions prises au sein du comité de pilotage sont prises par les représentants des entreprises et des pouvoirs publics de façon consensuelle.

3. **Groupes de travail**

3.1. Composition

Les groupes de travail sont composés, à part égale, par des représentants des pouvoirs publics et par des représentants des entreprises. Les membres des groupes de travail sont également membres du Comité Stratégique du Forum National (la réunion plénière de tous les membres). Les principes généraux relatifs à l'adhésion du Comité Stratégique sont également d'application pour l'adhésion aux groupes de travail (voir 1.1.).

Les membres des groupes de travail possèdent une large connaissance concernant la législation et les procédures relatives à la logistique et le domaine douanier.

En ce qui concerne la composition des groupes de travail, l'équilibre entre les représentants des pouvoirs publics, les représentants des fédérations d'entreprises et des entreprises mandatées, est recherché. Si cet équilibre est rompu (par exemple, lorsqu'un groupe de travail serait composé principalement par des représentants d'une fédération d'entreprises particulière) ou si un grand nombre de membres nuit au bon fonctionnement du groupe, le coordinateur peut décider de limiter l'adhésion au groupe de travail.

Les groupes de travail sont axés autour de **trois piliers** : Politique générale, Recherche et Développement et Opérations.

a) Pilier Politique générale

- Est un groupe stratégique ;
- Travaille sur les thèmes à plus long terme ;
- Met l'accent sur le respect des modalités d'application de la législation européenne ;
- Fournit une position commune au niveau international ;
- S'occupe des benchmarking internationaux.

b) Pilier Recherche et Développement :

Au sein du pilier R&D sont examinés et développés les sujets pour lesquels un accord au niveau de la politique générale a été trouvé. Les groupes de travail de ce pilier peuvent être amenés à exécuter des missions qui proviendraient du pilier Opérations.

c) Pilier Opérations

Ce pilier est responsable pour le suivi des projets qui sont implémentés. En outre, il cherche également des solutions aux problèmes opérationnels.

3.2. Présidence

Les **groupes de travail** sont sous la coordination d'un ou deux **coordinateurs** (convenors). Le(s) coordinateur(s) a/ont les tâches suivantes :

- La préparation des réunions des groupes de travail (composition de l'agenda, ...);
- Présider les réunions des groupes de travail ;
- Veiller à ce que les rapports des réunions soient dressés ;
- Responsable de la communication avec le secrétariat (communiquer les dates des réunions et envoyer les documents de réunion).

Si le groupe de travail n'a qu'un coordinateur, celui-ci peut être aussi bien un représentant des pouvoirs publics qu'un représentant des entreprises.

Si un groupe de travail a deux coordinateurs, le premier est un représentant des entreprises, le second est un représentant des pouvoirs publics.

Chaque **pilier** est également **co-présidé** par un représentant des entreprises et par un représentant des pouvoirs publics. Au total il y a 6 co-présidents (2 co-présidents par pilier).

3.3. Fréquence des réunions

La fréquence des réunions est déterminée par chaque groupe de travail en concertation avec les coordinateurs et les membres de chaque groupe de travail.

3.4. Fonctionnement

Toutes les décisions sont prises par voie consensuelle au sein des groupes de travail. Si un groupe de travail n'atteint pas une position commune, le problème est soumis au comité de pilotage.

4. Secrétariat

Le secrétariat est assuré par un représentant de l'Administration générale des Douanes et Accises :

- Chargé de la publication et gestion des documents placés sur le « SharePoint » du Forum National ;
- Gestion de la liste des membres du Comité Stratégique et des groupes de travail ;
- Offre un soutien logistique lors de l'organisation des réunions du Comité Stratégique, du comité de pilotage et du groupe de travail ;
- Est responsable du reportage du Comité Stratégique et du comité de pilotage..

Chapitre 3. Echange d'information

Toute information nécessaire au bon fonctionnement du Forum National sera publiée sur un « SharePoint » créé à cet effet.

Chapitre 4. Clauses finales

Le présent protocole entrera en vigueur le jour de sa signature par les représentants des deux parties précitées.

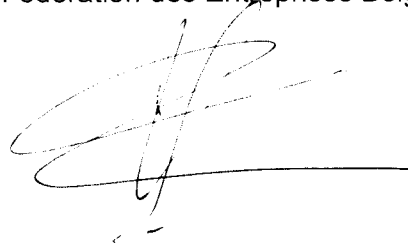
Ce protocole peut être adapté à la demande de chacune des parties précitées, après concertation mutuelle.

Fait à Bruxelles le 15 Juin 2011

Didier Reynders
Vice-Premier Ministre et Ministre des
Finances et des Réformes institutionnelles



Philippe Lambrecht
Directeur - Secrétaire général de la
Fédération des Entreprises Belges



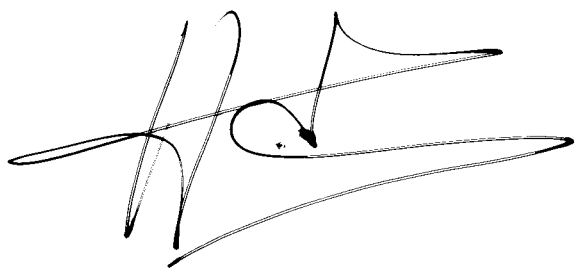
Bernard Clerfayt
Secrétaire d'Etat à la Modernisation du
Service public fédéral Finances, à la
Fiscalité environnementale et à la Lutte
contre la fraude fiscale, adjoint au Ministre
des Finances



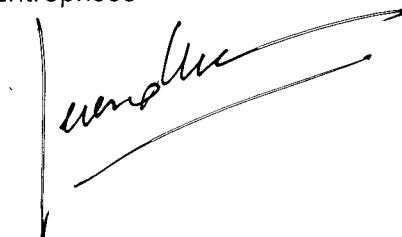
Eric Vermeylen
Directeur du VOKA



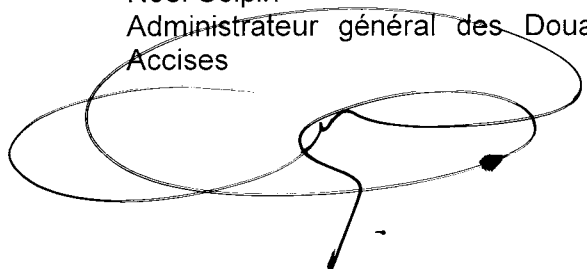
Hans D'Hondt
Président du Comité de Direction du SPF
Finances



Jean de Lame
Secrétaire général de l'Union Wallonne
des Entreprises



Noël Colpin
Administrateur général des Douanes et
Accises



Olivier Willocx
Administrateur délégué du Brussels
Enterprises Commerce and Industry



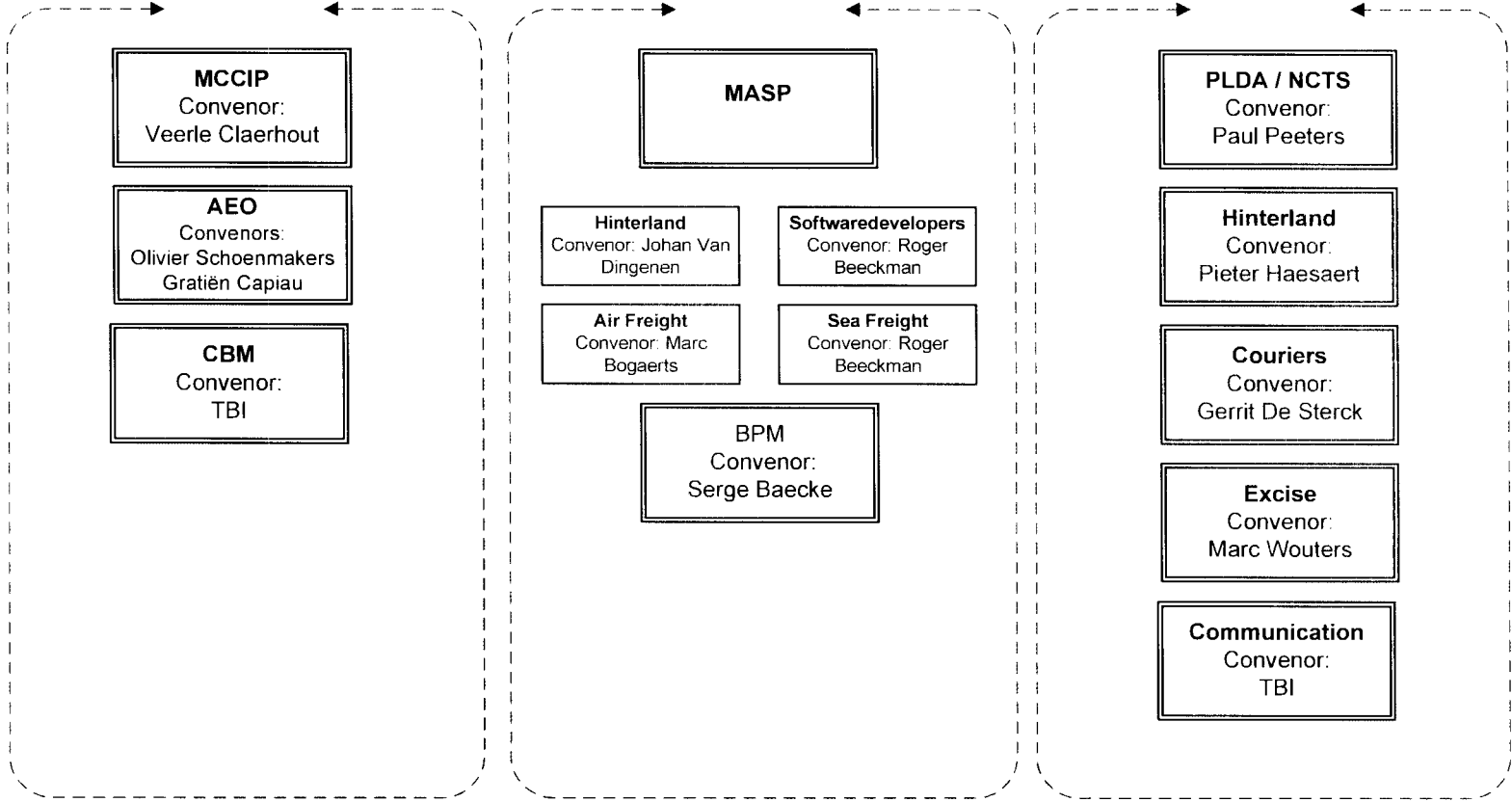
Annexe : organigramme

Strategic Committee
Plenary Meeting
Twice Yearly

Chairmen:
Trade: Jan Van Heukelom
Customs: Noël Colpin

Steering Group
Meeting of the chairmen

Secretary
forumda@minfin.fed.be



Policy
Chairmen:
Trade: Kurt Van Donink
Customs: Herman Van Cauwenberghe

R&D
Chairmen:
Trade: Marc Bogaerts
Customs: Roger Beeckman

Operations
Chairmen:
Trade: Jef Hermans
Customs: Luc De Somere